

**Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité
et la santé au travail et les compétences
dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant
dans les zones climatiques polaires et subarctiques
de l'hémisphère Nord**

Genève
26-29 janvier 2016

**Conclusions concernant la sécurité et la santé
au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole
et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires
et subarctiques de l'hémisphère Nord ¹**

La Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord,

S'étant réunie à Genève du 26 au 29 janvier 2016,

Adopte, ce vingt-neuvième jour de janvier 2016, les conclusions ci-après.

**Risques et défis pour la santé et le bien-être
des travailleurs dans l'Arctique**

1. Les risques relatifs à la sécurité et à la santé au travail (SST) devraient être examinés à la lumière de facteurs à la fois internes et externes. L'environnement de travail peut se caractériser par un ou plusieurs des phénomènes suivants: basses températures, vent, glace, présence éventuelle d'animaux sauvages, longues périodes d'obscurité ou de lumière, bruit, poussière, présence d'agents biologiques dangereux, etc. Les effets de telles conditions, s'ils ne sont pas atténués ou contrôlés, sont susceptibles d'entraîner des problèmes de santé et des lésions, par exemple intoxication au monoxyde de carbone (en particulier dans les espaces confinés), gelures à différents degrés, hypothermie ou troubles affectifs saisonniers, voire de les aggraver. L'éventuelle accumulation de ces différents facteurs peut accroître l'urgence des problèmes de santé à traiter et rendre les questions de sécurité plus difficiles à résoudre.

¹ Les présentes conclusions ont été adoptées par la Réunion sectorielle tripartite le 29 janvier 2016. Conformément aux procédures établies, elles seront soumises pour examen au Conseil d'administration du BIT.

-
2. La situation des installations, en mer ou dans des zones isolées, rend souvent difficiles le transport vers ces sites et l'accès rapide aux traitements médicaux pendant l'«heure d'or».
 3. Les modes de travail peuvent avoir une incidence négative sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des travailleurs. Des durées de travail excessives et des périodes de repos insuffisantes peuvent porter atteinte à leur santé ainsi qu'à leur bien-être.

Politiques qui permettraient aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs dans l'Arctique – Outils les plus appropriés pour instaurer, mettre en œuvre, suivre et continuellement améliorer la sécurité et la santé au travail (SST) dans les opérations réalisées dans l'Arctique

4. Les stratégies et les engagements tripartites sur la prévention sont des éléments indispensables en matière de SST². Les politiques devraient donner la priorité aux défis les plus urgents, tenir compte de la sécurité et de la santé des travailleurs, et permettre de garantir les droits des travailleurs à connaître les risques encourus et à participer aux mesures visant à les atténuer. Les travailleurs devraient avoir le droit de refuser ou d'interrompre un travail potentiellement dangereux, en cas de risque d'accident ou de lésion.

Evaluation des risques

5. La détermination des outils permettant de gérer les risques en matière de SST devrait être précédée d'une évaluation efficace des risques, qui comprendra l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques. Cette évaluation devrait s'effectuer avec la participation de l'ensemble des personnes concernées et porter sur tous les différents risques, y compris l'impact que peuvent avoir les projets sur l'environnement immédiat et les communautés locales. Les systèmes de gestion de la SST devraient être axés sur les risques afin d'instaurer une culture de la prévention et contribuer à l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail, en encourageant la pleine participation des travailleurs et l'engagement des équipes de direction. Le document du BIT intitulé *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)* constitue un document de référence essentiel.

Tâches dangereuses et suivi médical

6. Les dangers devraient être identifiés au cours de la phase initiale de planification des projets, notamment lors des évaluations de l'état de préparation effectuées à des distances très éloignées, et, si possible, être maîtrisés à la source, par le biais de moyens de communication et d'une formation pertinente. Dans ce contexte, il convient d'apporter une attention particulière à l'exposition aux dangers de tous les travailleurs, y compris les prestataires et les sous-traitants, ainsi qu'aux barrières linguistiques et aux aspects liés à la spécificité des sexes. La qualité des leçons tirées des incidents et des accidents repose sur des systèmes performants de gestion et de notification des données. Le suivi médical permet de contrôler l'évolution de la santé des travailleurs afin de détecter tout problème de santé ou toute lésion et de les prévenir. Un soin particulier devrait être apporté par toutes les parties au respect de la vie privée et des droits des travailleurs. Le travailleur

² Voir BIT: Résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs), 2015.

devrait avoir le droit d'être pleinement informé de toutes les conclusions relatives à l'aptitude au travail.

Compétences et formation en SST

7. L'éducation et la formation à la SST devraient tenir compte des compétences et aptitudes spécifiques qui sont nécessaires dans les opérations pétrolières et gazières menées dans l'Arctique, et être fondées sur une évaluation des compétences requises pour travailler dans cette région. Les réglementations, règles et outils devraient être faciles à consulter et à comprendre, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Quant aux outils d'autoévaluation, ils sont importants pour promouvoir le respect des règles.
8. L'échange entre les mandants tripartites des leçons tirées de leurs expériences et des meilleures pratiques est un moyen utile de renforcer les aptitudes et les compétences en matière de SST dans l'Arctique. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont des responsabilités partagées en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques, des mesures et des outils. Les programmes appliqués dans ce secteur, tels que les systèmes de «passeport de sécurité», peuvent faciliter la prévention des accidents et des maladies, et promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs, en particulier parmi les prestataires et les sous-traitants. Il convient de veiller à ce que le passeport de sécurité ne soit pas utilisé en lieu et place de qualifications, de formation et de compétences spécialisées. D'autres systèmes standardisés, tels que les spécifications en matière d'équipement de protection individuelle et les systèmes de formation agréés, peuvent eux aussi s'avérer utiles.
9. Les représentants élus des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail et/ou les membres des comités paritaires sur la santé et la sécurité devraient recevoir une formation supplémentaire correspondant à ces attributions.
10. Toutes les parties concernées, que ce soient les autorités, les représentants d'employeurs ou ceux des travailleurs, devraient prendre part à l'élaboration d'outils de formation spécifiques. Des ensembles de compétences multiples doivent être pris en considération pour la conception, l'élaboration et l'utilisation de ces outils.
11. Des programmes appropriés en matière de sécurité, d'apprentissage et de recrutement, ainsi que la communication et la préparation des interventions en cas d'urgence, peuvent aider les travailleurs et les entreprises à gérer les risques liés au travail dans l'Arctique.

Sécurité du transport aérien

12. Le transport aérien, bien que réglementé aux niveaux national et international, comporte des risques spécifiques (par exemple, conditions météorologiques extrêmes ou fatigue de l'équipage) dans le cadre d'opérations pétrolières et gazières menées dans l'Arctique, en particulier lorsqu'il est assuré par hélicoptère. Les compagnies pétrolières et gazières devraient utiliser des moyens sûrs et appropriés pour le transport des travailleurs. Les transporteurs aériens dans l'Arctique devraient pouvoir prouver, antécédents à l'appui, qu'ils opèrent en toute sécurité.

Recommandations en vue des activités futures de l'Organisation internationale du Travail et de ses Membres

13. A la lumière de la discussion qui a eu lieu lors de la Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail et les compétences dans l'industrie du pétrole et du gaz

opérant dans les zones climatiques polaires et subarctiques de l'hémisphère Nord, les activités futures ci-après ont été recommandées.

14. Les mandants tripartites devraient:

- a) renforcer l'utilisation des mécanismes existants en matière de SST et prendre en considération les connaissances acquises dans le cadre des activités menées par d'autres organisations internationales;
- b) reconnaître les réglementations pertinentes concernant le temps de travail dans l'industrie du pétrole et du gaz dans l'Arctique, après consultation avec les partenaires sociaux;
- c) mettre en place des programmes d'apprentissage appropriés, encadrés, lorsque cela est possible, par des travailleurs expérimentés.

15. Les gouvernements devraient créer un mécanisme tripartite visant à faciliter la mise au point de meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité, y compris la formation, pour les opérations pétrolières et gazières dans l'Arctique.

16. Le Bureau devrait:

- a) recueillir des données aidant à cerner les causes profondes des problèmes de SST rencontrés dans l'industrie du pétrole et du gaz opérant dans l'Arctique, et élaborer des solutions, avec la participation d'experts dans ce domaine;
- b) procéder à l'examen des documents du BIT existants et les mettre à jour de sorte qu'ils couvrent les opérations menées dans l'Arctique;
- c) regrouper et diffuser les meilleures pratiques utilisées dans la région polaire afin de renforcer les instruments de SST.